

VILLE DE SÉZANNE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2016
COMPTE-RENDU

.....

L'an deux mil seize, le 27 avril à dix neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe BONNOTTE, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 21 avril 2016.

Etaient présents : Mme LECOUTURIER, M. AGRAPART, Mme TOUCHAIS-YANCA, M. CADET, Mme WELTER, M. HEWAK, Mmes BASSELIER HENNEBO, M. GERLOT, Mme LAMBLIN, MM. P. LAJOINIE, THUILLIER, MM. BACHELIER, QUINCHE, Mmes LEPONT, HENNEQUIN, M. PERRIN, Mmes BLED, LANGLET, LEMAIRE,

Etaient absents et excusés : M. J.P. LAJOINIE, Mme BAUDRY, M. KARSENTY, Mmes CASTELLANI, BALLESTER, M. MORIZOT, CHARPENTIER et PELLERIN.; Mme BAUDRY ayant donné pouvoir à M. THUILLIER.

Mme Roselyne HENNEBO est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Informations générales

M. le Maire rappelle que l'enquête publique relative aux projets de Plan Local d'Urbanisme et de Règlement Local de Publicité est en cours depuis le 18 avril et se poursuivra jusqu'au 18 mai inclus ; le commissaire-enquêteur a déjà tenu, dès le 1^{er} jour, une permanence en mairie, et en tiendra encore deux dans les prochaines semaines ;

M. le Maire annonce que, dans le cadre de la démarche engagée par la Ville en matière de prévention de la délinquance, le protocole de participation citoyenne sera signé officiellement avec l'État et la gendarmerie le 13 juin prochain ;

M. le Maire fait le point sur la fusion à venir entre les Communautés de Communes des Coteaux Sézannais, des Portes de Champagne (Esterney), et du Pays d'Anglure, et indique que le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur ce point rapidement, à réception de l'arrêté préfectoral proposant le nouveau périmètre d'intercommunalité ;

M. le Maire fait part de l'organisation, le 29 mai prochain, d'une commémoration patriotique exceptionnelle pour célébrer le Centenaire de la Bataille de Verdun ; une cérémonie se déroulera au monument aux morts, et la médiathèque relaiera également cette initiative ;

M. le Maire informe les conseillers municipaux de l'arrivée à Sézanne, dès le 28 avril, de deux jeunes réfugiés soudanais, qui seront logés dans notre ville, et accompagnés dans leurs démarches par les responsables du CIAS et du Club de Prévention d'Epernay.

Compte-rendu d'une décision

M. le Maire informe les Conseillers qu'il a été amené à prendre une décision concernant l'aménagement des berges du ru, rue du Calvaire, la prestation est confiée à l'entreprise IDVERDE pour un marché de 82 091,64 €

**Restructuration et travaux de mise aux normes des vestiaires et locaux techniques
du stade omnisports de la Fontaine du Vé : demandes de subventions. (N° 2016-04-01)**

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais (CCCS) a décidé d'engager d'importants travaux de restructuration de la piscine caneton de Sézanne, et que dans le même temps, la Ville réalisera des travaux de rénovation et d'extension des vestiaires et des locaux techniques du stade omnisports, qui sont situés dans le même bâtiment. Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal s'est prononcé pour déléguer à la CCCS la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, dont le montant est estimé à 2,2 millions d'euros HT au total, dont environ 0,7 million à la charge de la Ville.

Le Département de la Marne est susceptible d'accompagner à hauteur de 32,12 % du montant HT.

Par ailleurs, l'État vient de mettre en place un fonds de soutien à l'investissement public local, comprenant deux enveloppes, la première permettant notamment d'accompagner la réalisation de projets de rénovation thermique et de mise aux normes des équipements publics.

Le projet de restructuration de la piscine caneton et des vestiaires et locaux techniques du stade omnisports serait susceptible de bénéficier de ce fonds de soutien, cette aide étant cumulable avec d'autres subventions, à condition que la collectivité garde à sa charge 20 % de l'investissement total.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter des subventions, d'une part auprès du Département de la Marne, et d'autre part auprès de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (1^{ère} enveloppe) et autorise le Maire à déposer les dossiers correspondants auprès des services concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Fait et délibéré à Sézanne, le mercredi vingt-sept avril deux mil seize, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Signé par Monsieur Philippe BONNOTTE Maire de Sézanne